



Traité Nazir

Michna 4 - Chapitre 7

רבי אליעזר אומר משום רבי יהושוע, כל טומאה מן המת שהנזיר מגלח עליה, חייבין עליה על ביאת המקדש; וכל טומאה מן המת שאין הנזיר מגלח עליה, אין חייבין עליה על ביאת המקדש. אמר רבי מאיר, לא תהא זו קלה מן השרץ. אמר רבי עקיבה, דנתי לפני רבי אליעזר, מה אם עצם כשעורה שאינו מטמא את האדם באוהל, הנזיר מגלח על מגעו ועל משאו--רביעית דם שהיא מטמא את האדם באוהל, אינו דין שיהא הנזיר מגלח על מגעה ועל משאה. אמר לי, מה זה עקיבה, אין דנין קל וחומר. וכשבאתי והרציתי את הדברים לפני רבי יהושוע, אמר לי יפה אמרת, אלא כך אמרה הלכה.

Rabbi Eli'ezer a dit au nom de Rabbi Yehochoua' : « Toute impureté provenant d'un cadavre qui donne au Nazir l'obligation de se raser [s'il a contractée], conduit [aussi] à sanctionner [celui qui l'a contractée s'il] se rend dans l'enceinte du Temple.

Et toute impureté provenant d'un cadavre qui ne donne pas au Nazir l'obligation de se raser [s'il l'a contractée], ne conduit pas [non plus] à sanctionner [celui qui l'a contractée s'il] se rend dans l'enceinte du Temple ».

Rabbi Méïr dit : « Que celle-ci ne soit pas plus légère que celle du chérèts ».

Rabbi 'Akiva dit : « J'ai raisonné [ainsi] devant Rabbi Eli'ezer : Si pour un os [du poids d'un grain d'orge, qui ne rend pas impur un homme lorsqu'il se trouve sous un même toit ; le Nazir doit se raser s'il le touche ou s'il le porte, n'est-il pas logique que pour un revi'it de sang, qui rend impur un homme lorsqu'il se trouve sous un même toit, le Nazir doive se raser s'il le touche ou s'il le porte ?

Il m'a répondu : « Qu'est ceci Akiva ! On ne raisonne pas dans ce domaine selon la logique ! »

Lorsque je suis allé expliquer mon raisonnement devant Rabbi Yehochoua il m'a dit : « Ce que tu as dit est juste, mais c'est qu'il s'agit d'une loi [révélée oralement au Sinai] ».



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.